LES AA DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE TRAITEMENT

Publication approuvée par la Conférence des Services généraux

service

*Les alcooliques anonymes*md sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

• Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée; nous nous finançons par nos propres contributions.

• Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse; ils n'endossent et ne contestent aucune cause.

• Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

Copyright © by AA Grapevine, Inc.
Traduit et reproduit avec autorisation.

Titre américain
AA in Treatment Facilities

Copyright © 1979
Révisé en 1994

Alcoholics Anonymous World Services, Inc.
475 Riverside Drive
New York, NY 10115, USA

Adresse postale : Box 459, Grand Central Station
New York, NY 10163, USA

www.aa.org

1M - 1/13 (INTRA) Imprimé au Canada

Les AA dans les établissements de traitement

« L'expérience démontre que rien n'immunise mieux contre l'alcool que de travailler intensivement auprès d'autres alcooliques. Cette méthode fonctionne là où d'autres sont inefficaces. »

Les Alcooliques anonymes, p.101

Depuis que les cofondateurs des AA ont transmis le message des AA comme moyen de se maintenir abstinents dans les hôpitaux, de nombreux autres alcooliques ont découvert les grands bienfaits, pour leur propre abstinence, d'œuvrer auprès d'alcooliques qui souffrent dans les établissements de traitement et les établissements correctionnels. Cette brochure présente un résumé de leur expérience collective.

Comment la transmission du message des AA dans les établissements de traitement contribue-t-elle à renforcer l'abstinence

Des milliers de membres des AA, heureux et abstinents, ont découvert que très souvent, la meilleure façon de se remettre d'une « cuite sèche » ou d'une crise d'apitoiement consiste à se dépenser auprès d'un alcoolique qui souffre encore. Chaque fois que nous voyons d'autres alcooliques progresser vers le rétablissement, nous éprouvons presque autant de joie que s'il s'agissait du nôtre.

N'y a-t-il pas d'endroit plus approprié qu'un hôpital ou un établissement de traitement pour trouver ces alcooliques qui souffrent encore? Cette idée est plus vieille que le mouvement des AA lui-même.

En 1934, un alcoolique abstinent, du nom de Bill W., persistait à essayer d'aider des ivrognes du Towns Hospital, à New York. Aucun d'entre eux ne paraissait intéressé à ce moment-là, *mais Bill est demeuré abstinent.*

Environ six mois plus tard, Bill W. et un autre alcoolique abstinent, le docteur Bob S., visitaient des alcooliques dans un hôpital d'Akron en Ohio. Bien que mal accueillis au début, ils ont persisté dans leurs efforts – en vue de protéger leur propre abstinence. Ils ont réussi et c'est ainsi que Bill et le docteur Bob sont devenus les cofondateurs de cette réaction « d'entraide en chaîne » qu'on appelle aujourd'hui les Alcooliques anonymes.

Depuis ce temps, des centaines de milliers de membres des AA du monde entier sont allés rencontrer des alcooliques dans ces milieux. Pratiquer la Douzième Etape et le parrainage auprès d'alcooliques malades — *là où ils se trouvent* — constitue depuis longtemps l'un des moyens les plus importants et les plus agréables de se maintenir abstinents.

De nos jours, à la différence des années 30 et 40, les alcooliques peuvent obtenir des soins

professionnels dans plusieurs sortes d'établissements. Dans presque tous ces endroits, des AA peuvent transmettre notre message d'espoir et de rétablissement. Les hôpitaux publics aussi bien que privés comprennent souvent une clinique d'alcoologie ou un service de désintoxication. Des centres de désintoxication externes sans surveillance médicale, des maisons de transition, des centres de réadaptation, des maisons de convalescence, des maisons de repos à la campagne et des cliniques externes traitent les alcooliques. Certains organismes dirigent des maisons ou centres de sevrage, et ces refuges reçoivent généralement des alcooliques en quête d'aide. En pratique privée, les médecins, travailleurs sociaux, psychologues et autres psychothérapeutes rencontrent plusieurs buveurs problèmes.

Ainsi donc, les membres qui le désirent peuvent facilement renforcer leur abstinence ou goûter davantage la joie de vivre des AA en se rendant à l'hôpital ou au centre de traitement le plus rapproché, là où se trouvent des alcooliques qui souffrent encore.

Plusieurs membres des AA sont persuadés qu'une démarche de Douzième Etape n'est jamais inutile. Si elle contribue à nous maintenir abstinents, c'est un succès. Si l'autre alcoolique se rétablit, c'est un avantage de plus. Notre tâche se limite à être les véhicules du message des AA. Le seul fait d'essayer de venir en aide à un autre alcoolique semble produire de véritables merveilles pour nous-mêmes. Cela réussit quand tous les autres moyens ont échoué.

Les établissements professionnels de traitement veulent-ils vraiment des AA?

Dans de nombreux établissements de traitement, il se tient maintenant des réunions des AA. En général, ils croient à l'efficacité des AA pour leurs patients.

Comment les AA collaborent-ils avec ces établissements?

De mille et une façons.

Ce qui réussit dans un endroit peut ne pas convenir ailleurs. Les grands hôpitaux pour vétérans, où les patients séjournent longtemps, peuvent avoir leur façon d'utiliser l'aide des AA. Mais le petit centre de désintoxication emploiera des services tout à fait différents.

La Pochette du traitement disponible au BSG contient des lignes de conduite, des projets de lettres, des suggestions pour des présentations aux clients et professionnels, et d'autres informations qui pourraient s'avérer utiles aux comités locaux du traitement.

Si votre région ne compte pas déjà un Comité du traitement, vous pourriez en créer un. Certains comités régionaux ou locaux d'hôpitaux et d'institutions font également ce travail. La brochure *Collaboration des membres des AA* répond à des questions spécifiques sur la façon de travailler en accord avec les Traditions des AA. La brochure *Questions et réponses sur le parrainage* offre des suggestions sur la manière d'aider le nouveau qui aurait pris contact avec les AA dans un établissement de traitement.

Il importe d'étudier avec soin chaque situation particulière. Les AA ont appris qu'il faut beaucoup de souplesse dans cette façon de pratiquer la Douzième Etape. En certains endroits, le Comité du traitement et le Comité de collaboration avec les milieux professionnels (lorsqu'il existe) travaillent de concert pour combler le fossé qui peut séparer un centre de traitement et un groupe des AA. Certains districts et régions ont formé des comités de « rapprochement » ou de contacts temporaires. Il n'y a pas qu'une seule « bonne ∪ méthode : on connaît tout un éventail d'ententes variées et efficaces entre des établissements et des groupes des AA.

Par exemple, un établissement de traitement tient une liste des anciens patients qui sont maintenant abstinents chez les AA. Avant de donner congé à quelqu'un, le centre appelle un de ces anciens patients, qui devient alors un parrain « temporaire » pour le patient sortant, et qui va l'aider à trouver sa place chez les AA. Dans un autre centre, on recrute des membres des AA bénévoles. De nombreux membres des AA ont répondu avec plaisir aux demandes d'aide venant de l'établissement. D'autres ont pris l'initiative de se rendre dans un centre pour tenter d'y porter le message. Les deux méthodes semblent bien fonctionner. Si vous envisagez de devenir un contact temporaire, consultez la brochure *Favoriser le rapprochement* pour des conseils sur la façon de procéder.

Dans ces centres, après tout, chacun des patients a connu des difficultés directement causées par l'abus d'alcool. Il importe peu qu'ils s'y

trouvent de leur propre gré, ou qu'ils y aient été dirigés de force par un employeur, un juge ou leur famille.

Arriverons-nous à établir une bonne relation avec chacun de ces patients? Non, sans doute. Mais il peut arriver que parmi eux, un seul puisse s'identifier à nous, ou que vous réussissiez à déclencher chez l'un d'entre eux le désir d'être abstinent par la méthode des AA. Vous pourriez répondre à une question, ou du moins indiquer qu'il existe une réponse.

C'est une expérience fantastique que de se trouver dans une réunion des mois ou des années plus tard, et de voir un étranger tout souriant s'approcher en disant : « Tu ne te souviens pas de moi, mais moi je me souviens de toi. Tu es venu visiter le centre pendant que j'y étais. À ce moment-là, je n'étais pas prêt, mais il y a quelques mois, je me suis rappelé ce que tu avais dit, et tu vois, je suis ici, abstinent. »

Évidemment, le nombre de membres sur lesquels on peut compter influence beaucoup la façon de donner suite aux engagements pris auprès d'institutions ou d'organismes. L'expérience nous enseigne que le comité ferait mieux de ne pas acquiescer à la demande d'un directeur d'une clinique de venir organiser une réunion des AA dans son établissement s'il ne peut compter sur un nombre suffisant de membres des AA désireux de transmettre le message, plutôt que risquer de manquer à son engagement.

De nombreux comités de service locaux des AA font des présentations d'information sur les Alcooliques anonymes. Leur durée peut être adaptée pour répondre aux besoins des centres. Une présentation typique pourrait comprendre la projection d'un ou de plusieurs films sur les AA et un exposé par un ou plusieurs membres sur « ce qu'est le mouvement des AA et ce qu'il n'est pas ».

Quelles conditions doit remplir un membre des AA pour porter le message dans les établissements de traitement?

1. Une abstinence de qualité.

Personne ne peut déterminer la durée exacte. Certains membres se débrouillent magnifiquement dans ce genre d'activités des AA peu de temps après être devenus abstinents, surtout s'ils sont accompagnés d'un membre expérimenté. Mais d'autres doivent attendre plus

longtemps avant de se lancer dans cette forme de travail.

2. *Une expérience personnelle de l'alcoolisme et du rétablissement.*

Évidemment, c'est là notre principale, notre unique compétence. Il n'est pas nécessaire d'avoir séjourné soi-même dans un hôpital pour pratiquer la Douzième Étape dans un établissement de traitement, pas plus qu'il ne vous faut un dossier criminel pour transmettre le message dans une prison.

Ce qu'il importe de partager, c'est la souffrance que nous avons ressentie un jour, et la joie que nous éprouvons maintenant dans le rétablissement.

3. *Un bon jugement.*

Notre association de non-professionnels résiste fermement à toute forme d'organisation. Comme les membres le savent bien, chez les AA, nous n'avons ni règlements ni patrons.

Mais les centres professionnels de traitement doivent être bien structurés pour faire leur travail et satisfaire à certaines exigences légales. Souvent, leur personnel a dû recevoir une formation professionnelle pour que l'établissement soit dûment reconnu par les autorités. Les membres du personnel ne prennent pas leurs responsabilités à la légère.

L'alcoolisme est une maladie grave. Il faut prendre au sérieux le message d'espoir, d'expérience et de force des AA.

4. *De la modestie et de la bonne humeur.*

Nous présentons tout simplement le message à l'alcoolique en traitement. Ce que l'alcoolique en fait ne nous concerne pas. Il peut l'accepter ou le refuser. Il faut qu'il soit libre de choisir et nous ne devons pas nous enorgueillir si le message porte fruit, ni nous décourager ou nous révolter s'il est ignoré.

5. *Des aptitudes à suivre les directives.*

En transmettant notre message dans un établissement de traitement, notre propre volonté sera soumise à au moins deux éléments d'autorité :

Premièrement, l'autorité ultime dans toute activité des AA, c'est évidemment un Dieu d'amour tel qu'Il peut se manifester dans la conscience de groupe. Parfois, pour le bien du Mouvement et pour le bien de ceux que nous tentons d'aider, nous devons agir autrement que nous l'aurions personnellement préféré.

Deuxièmement, c'est l'établissement de traitement qui prend en charge ses patients ou ses clients, et qui en est responsable. Si les membres des AA ne se conforment pas aux règlements et aux directives de l'établissement, ce dernier pourrait leur demander de ne plus revenir.

Ainsi donc, patience et discipline s'imposent quand on veut transmettre le message dans ces endroits, tout en se rappelant que nous n'avons pas à faire de compromis quant à nos Traditions.

6. *tre digne de confiance.*

Une fois qu'on a pris au nom des AA un engagement auprès d'un établissement ou d'un organisme, on ne peut laisser tomber le Mouvement en ne respectant pas pleinement notre engagement. Nous ne reculons devant rien pour rendre fidèlement les services promis au nom des AA. Nous tâchons de faire en sorte que rien ne nous empêche de tenir parole.

La réputation des AA repose sur nous. Si nous sommes dignes de confiance, on pensera que les AA le sont également. Si nous ne le sommes pas, l'image des AA s'en trouvera ternie. Comme les relations publiques des AA s'appuient sur l'attrait plutôt que sur la réclame, c'est à nous qu'il revient de donner une image attrayante du mode de vie des AA.

7. *Une connaissance étendue des AA.*

Les membres qui n'ont assisté à des réunions que dans un groupe ou deux de leur localité n'ont peut-être pas une connaissance étendue de notre Mouvement.

Pour transmettre le message le mieux possible, il est bon de connaître les autres groupes de la localité. De plus, il nous sera très profitable de connaître à fond les publications des AA.

Plus nous connaîtrons et comprendrons tous les aspects du Mouvement (y compris nos trois legs : le Rétablissement, l'Unité et le Service), mieux nous pourrons aider le nouveau.

8. *Capacité de s'en tenir à ce qui nous regarde.*

Quand on transmet le message aux alcooliques d'un établissement de traitement, on met souvent à l'épreuve sa capacité de se concentrer sur le but premier des AA, « demeurer abstinent et aider d'autres alcooliques à se rétablir ».

Notre rôle *ne* consiste *pas* à éduquer les non-alcooliques sur l'alcoolisme, la religion, la

médecine ou tout autre sujet. Le message des AA est transmis en partageant notre expérience, notre force et notre espoir. Nous ne devons pas critiquer les établissements professionnels ou leur personnel ni leur dire comment traiter ou ne pas traiter les alcooliques. Là ne sont pas les objectifs des AA.

Nous avons vécu personnellement l'expérience de l'alcoolisme et maintenant, nous la partageons, de même que ce que nous avons appris au sujet du rétablissement. Nos souffrances et le rétablissement dont nous profitons maintenant peuvent procurer beaucoup d'espoir aux autres alcooliques qui souffrent encore. En outre, donner librement ce que nous avons sans attendre quoi que ce soit en retour renforce notre propre abstinence.

Comment pouvons-nous entrer en contact avec un établissement de traitement?

La façon exacte de s'y prendre varie d'un endroit à l'autre, de sorte que chacun doit lui-même découvrir le procédé en usage dans son milieu. En général, on recourt à l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

A. *Le bureau central ou l'intergroupe de votre localité.* C'est un bon endroit pour demander les premiers renseignements. Plusieurs bureaux centraux ont des Comité du traitement ou d'institutions. Ils font le nécessaire pour qu'il se tienne des réunions dans ces établissements, pour que les AA puissent visiter les patients, pour y assurer la disponibilité permanente de publications des AA, et pour offrir des parrains ou des contacts temporaires aux alcooliques qui reçoivent leur congé.

Les membres de ces comités sont ordinairement bien informés sur les établissements de traitement de leur région. Afin d'éviter les difficultés, ils veillent à entretenir de bonnes communications. Ils essaient de prévenir le dédoublement des efforts et coordonnent toutes les activités des AA de manière à ce que les engagements du Mouvement soient respectés.

Chacun de ces comités dirige lui-même ses propres affaires dans le respect des Traditions des AA. Les Lignes de conduite sur les établissements de traitement, la Pochette du traitement et les articles sur les établissements de traitement publiés dans le Box 4-5-9 (disponibles auprès du BSG) présentent un partage des expériences des AA sur la question.

B. *Le Comité des services généraux de votre région.* En plusieurs endroits, cette instance crée des comités qui accomplissent les tâches mentionnées ci-dessus.

Il se peut aussi qu'il existe un comité local de collaboration avec les milieux professionnels (CMP) rattaché à un bureau central ou au comité des services généraux de la région.

Pour vous renseigner sur les tâches d'un comité de CMP, consultez les Lignes de conduite sur la Collaboration avec les milieux professionnels, et la brochure *Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme? Les Alcooliques anonymes veulent travailler avec vous.* Ces documents sont disponibles au BSG.

C. *Le groupe des AA de votre quartier ou de votre localité.* Dans plusieurs groupes, des représentants auprès des établissements de traitement viennent informer les membres sur les activités des AA dans les centres locaux. Souvent, ils s'occupent de recueillir des brochures, des livres et d'anciens numéros de Grapevine à l'intention des résidents, ou ils recueillent des fonds pour acheter ces publications. Ils incitent aussi les membres à s'engager dans cette forme de transmission du message. Si un groupe a pris un engagement particulier à l'égard d'un service professionnel, le représentant auprès des établissements de traitement veille à ce qu'on s'acquitte toujours de cette responsabilité. Un groupe des AA peut, par exemple, décider de « parrainer » des réunions des AA dans un établissement de traitement particulier.

Vous pourrez en savoir davantage sur la fonction du représentant auprès des établissements de traitement en lisant la brochure *Le groupe des AA.*

D. *Vous-mêmes.* En fin de compte, pour qu'une tâche soit accomplie chez les AA, il faut toujours compter sur les membres individuels. Aucun comité, conseil ou bureau, ni aucun groupe ne peuvent obliger un membre à faire quoi que ce soit ni l'en empêcher.

C'est le membre des AA qui peut dire : « Je suis responsable. Si quelqu'un quelque part, tend la main en quête d'aide, je veux que celle des AA soit là… et de cela, je suis responsable. »

Un grand nombre de nos membres les plus heureux chez les AA s'inspirent de ce principe.

Quelles sortes de réunions les AA tiennent-ils dans les établissements de traitement?

Dans les établissements de traitement de l'alcoolisme, deux sortes de réunions des AA semblent s'avérer simples et pratiques pour initier les patients aux AA pendant qu'ils sont encore dans ces établissements. Les conditions locales détermineront le meilleur type de réunion pour les patients d'un centre.

Les réunions des AA ordinaires : Un nombre assez important de groupes des AA louent un espace dans un établissement de traitement; les réunions ressemblent à toutes les autres qui se tiennent dans des écoles, des églises ou ailleurs. La tenue de réunions dans un établissement de traitement ou un hôpital a l'avantage d'en faciliter l'accessibilité aux clients de ces établissements.

Comme le dit clairement le texte intégral de notre Troisième Tradition : « Nous devons admettre dans nos rangs tous ceux qui souffrent d'alcoolisme. Dès lors, nous ne pouvons exclure quiconque désirant se rétablir. De plus, l'adhésion aux AA n'est conditionnelle à aucune contribution pécuniaire ou conformité à quelque règle. Dès que deux ou trois alcooliques se rassemblent pour leur abstinence, ils peuvent se considérer comme un groupe des AA pourvu qu'en tant que groupe, ils ne soient associés à aucun autre organisme. »

Les groupes qui se réunissent dans un établissement de traitement ont jugé préférable de ne pas utiliser le nom du centre pour s'identifier. Autrement, ils pourraient créer l'impression trompeuse que les AA dirigent le centre ou, inversement, que le groupe est dirigé par le centre.

Les réunions tenues dans les établissements de traitement sont différentes des réunions ordinaires. Elles sont souvent réservées aux clients du centre et aux membres des AA qui œuvrent dans un comité du traitement; on peut demander à ces derniers d'animer la réunion et d'inviter quelques membres de l'extérieur qui transmettront leur message, ou animeront une réunion de discussion. Dans certains centres, les employés assistent aux réunions à titre d'observateurs.

Les animateurs des réunions pour les patients sont des membres des AA. Ils se laissent guider par la conscience de groupe du

Comité du traitement des AA pour ce qui est du contenu de la réunion. La Conférence des Services généraux de 1978 a recommandé que des membres des AA qui travaillent pour un centre ne dirigent pas les groupes de cet établissement.

Exposés informatifs sur les AA à l'intention des clients ou des professionnels

Les Comités du traitement reçoivent souvent des demandes pour des exposés d'information à l'intention de clients ou de professionnels. Cela constitue une autre façon de transmettre le message.

Deux documents de service sont suggérés pour la préparation de ces causeries. On peut se les procurer au BSG et vous trouverez également une version simplifiée dans votre Pochette du traitement.

Comment organiser les premières réunions dans un établissement de traitement

Si vous connaissez un établissement de traitement où le contact n'a pas encore été établi avec succès par les AA, communiquez avec votre comité local du traitement ou d'institutions. Votre bureau d'intergroupe local ou votre bureau central pourra vous aider en ce sens. S'il n'existe aucun comité, vous pourriez en créer un.

L'un des meilleurs moyens de le faire est de rassembler quelques membres des AA sérieux et intéressés pour en discuter. Cette démarche vous donnera une idée du nombre de personnes sur qui vous pourrez compter et du rôle éventuel de chacun.

Ensuite, il faut se renseigner avec précision sur l'établissement de traitement. On peut en apprendre beaucoup des anciens patients.

Deux ou trois d'entre vous prennent ensuite rendez-vous avec le directeur général, simplement pour faire connaissance et pour offrir vos services. (Quant aux services particuliers à offrir, tout dépend évidemment du genre de centre dont il s'agit.) Assurez-vous de bien préciser que chaque membre des AA ne représente que lui-même, et qu'aucun d'entre eux ne peut se prononcer pour un groupe ou pour l'ensemble du Mouvement.

Si le centre décide de faire l'essai des services des AA, les membres ne devraient pas être trop entreprenants au début. Il faut agir aisément. En fin de compte, vous ne réussirez peut-être qu'à laisser vos coordonnées afin que l'on vous appelle pour rendre visite à des patients.

Il est bien indiqué également de laisser quelques brochures AA et un exemplaire du Grapevine. Offrez par exemple *Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ?, Les AA dans votre milieu, Aperçu sur les AA, et Et maintenant que vais-je faire?* Peut-être aussi la présente brochure.

Lorsque le centre décide de permettre la tenue de réunions des AA dans ses locaux, il incombe alors aux premiers volontaires de s'assurer que les réunions se tiennent régulièrement et que tous les membres des AA présents connaissent bien les règlements de l'établissement et s'y conforment.

Si l'établissement de traitement limite à quelques jours le stage de ses patients, il faudra peut-être tenir deux ou trois réunions par semaine. Mais s'il s'agit d'un hôpital ou d'un centre de réadaptation qui donne des traitements prolongés, les patients auront peut-être la permission d'assister à des réunions à l'extérieur et il ne sera pas nécessaire d'en tenir autant à l'intérieur.

Lors des premiers échanges avec le personnel du centre, il est très important que les membres des AA précisent clairement ce que le Mouvement *ne* fait *pas*. Voici une énumération tirée de la brochure Les AA dans votre milieu.

Ce que *ne* font *pas* les AA :

1. Solliciter des membres et essayer d'inciter quiconque à adhérer au Mouvement contre son gré.
2. Tenir des registres de membres ou des dossiers de cas personnels.
3. S'engager dans des programmes de recherche ou en parrainer.
4. S'associer à des organismes spécialisés ou agences, bien que des membres, groupes et bureaux de service collaborent souvent avec ces organismes.
5. Exercer un suivi ou un contrôle sur leurs membres.
6. Poser des diagnostics ou pronostics d'ordre médical ou psychologique.

7. Fournir des services de désintoxication ou des soins infirmiers, l'hospitalisation, des médicaments ou des traitements d'ordre médical ou psychiatrique.
8. Offrir des services à caractère religieux.
9. S'engager dans des activités d'éducation ou de propagande sur l'alcool.
10. Fournir le logement, des vivres, des vêtements, du travail, de l'argent, ou autres services du même genre. (Bien sûr, il arrive parfois qu'un membre, à titre privé, offre temporairement à un nouveau le gîte, de la nourriture ou des vêtements, mais ce *n'*est *pas* un service fourni par les AA.)
11. Fournir des services d'orientation familiale ou professionnelle.
12. Accepter de l'argent en retour de services, ou de contributions de sources étrangères au Mouvement.

Il n'est pas inutile de rappeler la leçon suivante, que plusieurs années d'expérience nous ont apprise. Les membres responsables d'une collaboration avec un établissement de traitement ou d'amener des réunions dans ce centre doivent comprendre parfaitement les règles de l'établissement — les heures de visite, les appels téléphoniques, les articles (tabac, nourriture, etc.), les messages qu'on peut transmettre à l'extérieur, ainsi que tous les autres règlements qui s'appliquent. Par la suite, chacun des autres membres qui visitent le centre doit être parfaitement informé de tous ces règlements. Ceux qui ne veulent pas les connaître et les respecter ne sont pas les candidats les plus aptes à cette forme d'activité AA.

Tous les membres qui œuvrent dans ce service tireront profit de la lecture approfondie de cette brochure.

De plus, la vidéo *Les AA : un espoir*, explique les principes des AA et constitue un magnifique outil pour les membres qui font des exposés aux administrateurs et au personnel, tout en transmettant le message de rétablissement aux patients.

Vous trouverez en couverture intérieure arrière de cette brochure une liste de vidéos et de films non confidentiels.

Quelques suggestions claires FAIRE et ne PAS FAIRE

1. FAIRE – Suivez à la lettre tous les règlements du centre. Les membres des AA sont des invités de l'établissement.

NE PAS FAIRE – Les AA ne devraient pas chercher à obtenir des exemptions ou privilèges particuliers ni essayer d'amener le centre à faire des concessions.

2. FAIRE – Assurez-vous que les engagements des AA sont respectés à la lettre.

NE PAS FAIRE – Ne prenez pas d'engagement qui ne peut être respecté. Les excuses ne sont pas une bonne recommandation pour les AA, alors que la fidélité et l'efficacité le sont.

3. FAIRE – Limitez-vous à transmettre honnêtement votre propre message de rétablissement de l'alcoolisme.

NE PAS FAIRE – Ne discutez pas de médicaments, de psychiatrie ou de théories scientifiques sur l'alcoolisme. C'est là le champ de compétence des professionnels. Notre propre vie spirituelle ne fait pas de nous des spécialistes de la religion.

4. FAIRE – Écoutez au moins autant que vous parlez.

NE PAS FAIRE – N'engagez aucune discussion avec les patients ou le personnel. La discussion n'engendre jamais l'amitié.

5. FAIRE – Comportez-vous selon l'esprit des Traditions des AA.

NE PAS FAIRE – Ne vous attendez pas à ce qu'un service professionnel observe les Traditions des AA. Il n'en est pas capable et il n'en a pas besoin.

6. FAIRE – Rappelez-vous que pour les gens de l'établissement, *vous* représentez les AA. Votre langage, votre tenue, vos manières et votre humeur influencent l'opinion des autres sur notre Mouvement. Votre comportement peut faire en sorte que les AA seront toujours bien accueillis.

NE PAS FAIRE – Ne donnez aucun prétexte aux patients ou au personnel d'être mécontent des AA.

7. FAIRE – Faites toujours preuve de modestie et de bonne humeur quant à la façon dont les AA fonctionnent.

NE PAS FAIRE – Ne faites pas de fanfaronnades au sujet des AA. Laissez les résultats parler en notre faveur.

8. FAIRE – N'oubliez pas que vous « êtes responsable ». Informez les patients des avantages du parrainage et de la disponibilité du programme de contact temporaire qui pourrait exister dans votre région.

NE PAS FAIRE – Ne vous limitez pas à simplement transmettre le message à l'établissement de traitement sans vous en soucier par la suite.

Mille et une fois, ces indications et contre-indications ont aidé à maintenir des relations cordiales et soutenues entre les AA et les professionnels.

Quand un membre prend la responsabilité de tenir des réunions dans un établissement de traitement, il doit entretenir un contact amical et fréquent avec la direction du centre, de manière à éviter les difficultés avant même qu'elles ne se présentent.

Quelles sont les responsabilités des autres membres au sujet des établissements de traitement?

Il faut évidemment, et en premier lieu, avoir soi-même une bonne qualité d'abstinence. Mais une fois qu'on est bien engagé sur la voie du rétablissement que sont les Douze Etapes, on a beaucoup à offrir aux patients de n'importe quel établissement de traitement.

On peut voir, par exemple, dans les livres *Les Alcooliques anonymes* et *Le mouvement des AA devient adulte*, l'effet qu'ont produit les visites d'Ebby T. auprès de Bill W., et ce qui est arrivé à Bill W. et au docteur Bob, à Akron, quand ils ont visité « l'homme assis sur le lit », Bill D., le membre no 3 des AA. On trouvera aussi une grande sagesse dans le Gros Livre, au chapitre intitulé « Au secours des autres », de même que dans *Les Douze Étapes et les Douze Traditions*, au chapitre de la Douzième Etape.

Mais même si nous n'avons jamais l'occasion de nous approcher d'un établissement de traitement ou de détention, nous pouvons faire beaucoup dans nos propres groupes. Il est important d'être accueillant envers tous les nouveaux, même si certains pourraient entretenir une

loyauté bien compréhensible envers leur établissement de traitement ou souffrir d'une double dépendance et ne pas limiter leurs propos à notre objectif premier. Si nous ne sommes pas prêts à les accueillir inconditionnellement, ils pourraient ne pas revenir. Le parrainage est un outil important pour paver la voie. Votre groupe a peut-être envie d'organiser des réunions de débutants, ou de mettre à l'essai certaines suggestions de la circulaire du BSG intitulée Comment traiter l'affluence de nouveaux membres. On y fait une description sommaire des diverses façons utilisées par les groupes pour accueillir les nouveaux dirigés vers les AA dans le cadre de programmes judiciaires, ou par des conseillers d'entreprise, ou par des établissements de traitement, ou autres services semblables.

Pourquoi se donner toute cette peine?

La réponse est fort simple.

C'est une façon idéale de protéger notre abstinence. « Ce procédé réussit quand tous les autres ont échoué. »

Ressources supplémentaires pour les Comités de traitement

Des ressources supplémentaires pour les membres œuvrant dans des Comités de centres de traitement se trouvent dans le Manuel du traitement (FM-40i) et la Pochette du traitement (FM-40). Les publications suivantes contiennent d'autres ressources :

- Les AA dans les établissements de traitement (FP -27)
- Assortiment à rabais pour établissements de traitement (FP -69)
- Lignes de conduite : établissements de traitement (FMG-14)
- Le comité du traitement de la Conférence des Services généraux : Historique et principales recommandations (FF-74)

Des informations supplémentaires se trouvent dans les documents de service suivants :

- Comment traiter l'affluence de nouveaux membres (F-142)
- Exposé : « Ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas » : À l'intention des administrateurs et du personnel des établissements de traitement (F-126)
- Exposé : « Ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas » : Pour les clients traités pour alcoolisme dans les établissements de traitement (F-128)

1. Nous avons admis que nous étions impuissants devant l'alcool – que nous avions perdu la maîtrise de notre vie.
2. Nous en sommes venus à croire qu'une Puissance supérieure à nous-mêmes pouvait nous rendre la raison.
3. Nous avons décidé de confier notre volonté et notre vie aux soins de Dieu *tel que nous Le concevions*.
4. Nous avons procédé sans crainte à un inventaire moral approfondi de nous-mêmes.
5. Nous avons avoué à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.
6. Nous étions tout à fait prêts à ce que Dieu élimine tous ces défauts.
7. Nous Lui avons humblement demandé de faire disparaître nos défauts.
8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons lésées et nous avons consenti à réparer nos torts envers chacune d'elles.
9. Nous avons réparé nos torts directement envers ces personnes dans la mesure du possible, sauf lorsqu'en ce faisant, nous risquions de leur nuire ou de nuire à d'autres.
10. Nous avons poursuivi notre inventaire personnel et promptement admis nos torts dès que nous nous en sommes aperçus.
11. Nous avons cherché par la prière et la méditation à améliorer notre contact conscient avec Dieu, *tel que nous Le concevions*, Lui demandant seulement de connaître Sa volonté à notre égard et de nous donner la force de l'exécuter.
12. Ayant connu un réveil spirituel comme résultat de ces étapes, nous avons alors essayé de transmettre ce message à d'autres alcooliques et de mettre en pratique ces principes dans tous les domaines de notre vie.

LES DOUZE TRADITIONS DES ALCOOLIQUES ANONYMES

1. Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu; le rétablissement personnel dépend de l'unité des AA.
2. Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une seule autorité ultime : un Dieu d'amour tel qu'il peut se manifester dans notre conscience de groupe. Nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas.
3. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour être membre des AA.
4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur les points qui touchent d'autres groupes ou l'ensemble du Mouvement.
5. Chaque groupe n'a qu'un objectif primordial, transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore.
6. Un groupe ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux AA, ni leur prêter le nom des Alcooliques anonymes, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier.
7. Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur.
8. Le mouvement des Alcooliques anonymes devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de service peuvent engager des employés qualifiés.
9. Comme mouvement, les Alcooliques anonymes ne devraient jamais avoir de structure formelle, mais nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent.
10. Le mouvement des Alcooliques anonymes n'exprime aucune opinion sur des sujets étrangers; le nom des AA ne devrait donc jamais être mêlé à des controverses publiques.
11. La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée de même qu'au cinéma.
12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités.

LES DOUZE CONCEPTS DES SERVICES MONDIAUX

1. La responsabilité finale et l'autorité suprême des services mondiaux des Alcooliques anonymes devraient toujours relever de la conscience collective de notre association tout entière.
2. La Conférence des Services généraux des AA est devenue, presque en pratique, la voix réelle et la conscience effective de notre association tout entière dans la conduite de nos affaires mondiales.
3. Afin d'assurer un leadership efficace, nous devrions doter chaque instance du Mouvement la Conférence, le Conseil des Services généraux et ses différentes sociétés de service, leur personnel, les comités et les directeurs d'un « Droit de décision » traditionnel.
4. Nous devrions, à tous les niveaux de responsabilité, maintenir un « Droit de participation » traditionnel qui assurerait une représentation par vote proportionnelle à la responsabilité assumée.
5. Dans toute la structure de nos services mondiaux, un « Droit d'appel » traditionnel devrait prévaloir, afin que l'opinion minoritaire soit entendue et que les griefs soient soigneusement pris en considération.
6. La Conférence reconnaît que l'initiative principale et la responsabilité active, dans presque toutes les questions de service mondial, devraient relever des administrateurs participant à la Conférence en leur qualité de membres du Conseil des Services généraux.
7. Les Statuts et Règlements du Conseil des Services généraux sont des instruments légaux donnant pleins pouvoirs aux administrateurs pour gérer et diriger les affaires des services mondiaux. Les statuts de la Conférence ne sont pas un document légal; ils dépendent de la force de la tradition et des capacités financières des AA pour être pleinement efficaces.
8. Les administrateurs sont les principaux responsables de la planification et de l'administration des finances et des questions d'orientation générale. Ils assurent la surveillance des sociétés de service distinctes et toujours actives, par le droit qu'ils ont d'en nommer tous les directeurs.
9. De bons chefs de file à tous les niveaux sont indispensables pour notre fonctionnement et notre sécurité futurs. L'orientation fondamentale des services mondiaux, d'abord assurée par les fondateurs des AA, doit nécessairement être assumée par les administrateurs.
10. À chaque responsabilité de service doit correspondre une autorité équivalente, dont l'étendue sera bien définie.
11. Les administrateurs devraient toujours s'entourer des comités, directeurs, cadres, employés et conseillers les plus compétents possible. La composition, les compétences, les critères et procédures d'embauche, les droits et devoirs feront toujours l'objet d'une étude sérieuse.
12. La Conférence des Services généraux se conformera à l'esprit de la Tradition AA. Elle prendra soin de ne jamais devenir le siège d'une concentration périlleuse de richesse ou de pouvoir; en saine administration, elle s'assurera d'un fonds de roulement suffisant et d'une réserve appropriée; aucun de ses membres ne devra jamais se retrouver en position d'autorité indue par rapport à un autre; elle prendra toutes ses décisions importantes après discussion et vote, en recherchant la plus grande unanimité chaque fois que cela sera possible; elle ne prendra jamais de mesures punitives personnelles et ne posera aucun geste qui puisse provoquer la controverse publique; elle ne fera jamais acte de gouvernement, bien qu'elle soit au service des Alcooliques anonymes, et demeurera toujours, à l'image de l'association qu'elle sert, démocratique en pensée et en action.

PUBLICATIONS DES AA. On peut obtenir un bon de commande complet en s'adressant à : General Service Office of ALCOHOLICS ANONYMOUS, Box 459, Grand Central Station, New York, NY 10163

LIVRES

LES ALCOOLIQUES ANONYMES *(relié, souple et de poche)*
LE MOUVEMENT DES AA DEVIENT ADULTE
LES DOUZE ÉTAPES ET LES DOUZE TRADITIONS *(relié, souple et de poche)*
EXPÉRIENCE, FORCE ET ESPOIR
RÉFLEXIONS DE BILL
DR. BOB ET LES PIONNIERS
TRANSMETS-LE
REFLEXIONS QUOTIDIENNES

PLAQUETTES

NOUS EN SOMMES VENUS À CROIRE
VIVRE... SANS ALCOOL
LES AA EN PRISON : D'UN DÉTENU À L'AUTRE

BROCHURES

VOICI LES AA
UN NOUVEAU VEUT SAVOIR
LES AA SONT-ILS POUR VOUS?
PROBLÈMES AUTRES QUE L'ALCOOLISME
Y A-T-IL UN ALCOOLIQUE DANS VOTRE VIE?
LES JEUNES ET LES AA
LES AA POUR LA FEMME
LES AA ET LES GAIS ET LESBIENNES
LES AA ET LES AUTOCHTONES D'AMÉRIQUE DU NORD
VOUS CROYEZ-VOUS DIFFÉRENT?
L'ARTICLE DE JACK ALEXANDER SUR LES AA
LE MEMBRE AA FACE À LA MÉDICATION ET AUTRES DROGUES
LES AA POUR L'ALCOOLIQUE PLUS ÂGÉ – IL N'EST JAMAIS TROP TARD
MESSAGE À L'INTENTION DU DÉTENU
ÇA VAUT MIEUX QUE DE LANGUIR EN PRISON (brochure illustrée pour les détenus)
TROIS CAUSERIES À DES SOCIÉTÉS MÉDICALES
FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES AA
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE PARRAINAGE
TROP JEUNE? (bande dessinée)
L'HISTOIRE DE NICOLE; JEAN... FACE À SON PROBLÈME D'ALCOOL... (bandes dessinées)
LES AA SONT-ILS POUR MOI?
LE GROUPE DES AA
LE RSG
LA STRUCTURE DE L'ASSOCIATION DES AA
LA TRADITION DES AA ET SON DÉVELOPPEMENT
LES DOUZE ÉTAPES ILLUSTRÉES
LES DOUZE TRADITIONS ILLUSTRÉES
LES DOUZE CONCEPTS ILLUSTRÉES
LES DEUX FONDATEURS DES AA
UN MESSAGE AUX PROFESSIONNELS D'ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS
LES AA DANS LES CENTRES DE DÉTENTION
LES AA : UNE RESSOURCE POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
LES AA DANS LES CENTRES DE TRAITEMENT
LES MEMBRES DU CLERGÉ SE RENSEIGNENT SUR LES AA
VOUS VOUS OCCUPEZ PROFESSIONNELLEMENT D'ALCOOLISME
FAVORISER LE RAPPROCHEMENT
COLLABORATION DES MEMBRES DES AA
LES AA DANS VOTRE MILIEU
CAUSERIES À L'EXTÉRIEUR DES AA
Y A-T-IL UN ALCOOLIQUE DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL?
POINT DE VUE D'UN MEMBRE SUR LES AA
PETIT GUIDE PRATIQUE SUR LES AA
LE SENS DE L'ANONYMAT
SONDAGE SUR LES MEMBRES DES AA
COLLABORONS AVEC NOS AMIS

VIDÉOS

CHEZ LES AA
LES AA : UN ESPOIR
ÇA VAUT MIEUX QUE DE POIREAUTER EN PRISON
VIDÉOS DES AA POUR LES JEUNES
VOTRE BSG, GRAPEVINE ET STRUCTURE DES SERVICES GÉNÉRAUX
LA TRANSMISSION DU MESSAGE DERRIÈRE CES MURS

Déclaration d'Unité

Parce que nous sommes responsables de l'avenir des AA, nous devons : placer notre bien-être commun en premier lieu et préserver l'unité de l'association des AA, car de cette unité dépendent nos vies et celles des membres à venir.

Je suis responsable...

Si quelqu'un quelque part tend la main en quête d'aide, je veux que celle des AA soit toujours là et de cela, je suis responsable

FP-27